

Le conseil municipal, légalement convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni en session extra-ordinaire en Mairie, le 14 décembre 2020 à 19 heures 00, sous la présidence de Madame Edith MICHELIC, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 08 - Nombre de votants : 09

Etaient présents : Edith Michelic, Nicole Dégagé-Phalancher, Fabienne Trompas, Daniel Désiré, Damien Chesnel, Francis Duplaix, Emilie Cousson, Amandine Ledon

Était absents excusés : Alain Vandepitte, Gérald Bertrand (arrivé à 19 h 29), Yoänn Bonnefoy (pouvoir donné à Damien Chesnel)

Secrétaire de séance : Emilie Cousson.

Date de la convocation : 10 décembre 2020 (affichée et notifiée le 10/12/2020) Mention exécutoire : oui  
Début de la séance : 19 h 00 - Fin de la séance : 19 h 40

ORDRE DU JOUR

DMB abondant le chapitre 014 – financement du FPIC

**DELIBERATION 2020-061 -DMB abondant le chapitre 014 – financement du FPIC**

Madame la Maire fait part du courriel de la trésorerie de Saint-Amand-Montrond sollicitant l'abondement du chapitre 014, suite aux écritures comptables du versement du FPIC (recette de 6127 € à l'article 73223, dépense de 3089 € à l'article 739223).

Considérant qu'il a été budgété une dépense de 3 000 € à l'article 739223, il convient d'ajouter une somme de 89 € pour inscrire l'écriture comptable du FPIC

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et du pouvoir,

VOTE la décision modificative ci-après :

Dépenses de fonctionnement  
Chapitre 014 - article 739223 : + 89 €

Recettes de fonctionnement :  
Chapitre 73 - article 73223 : + 89 €

Fin de la séance à 19 h 40

Affichage du compte rendu pour publication et notification le 16/12/2020

Délibération certifiée exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond le 15/12/2020